

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **24 AOUT 2023**

fixant la composition du jury de l'examen professionnel en vue de l'établissement du tableau d'avancement, au titre de l'année 2024, pour l'accès au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2005-532 du 24 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2018 fixant les règles relatives à l'organisation générale et à la nature de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2023 autorisant l'ouverture de l'examen professionnel en vue de l'établissement du tableau d'avancement, au titre de l'année 2024, pour l'accès au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Arrête

Article 1

Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse ouvert au titre de l'année 2024 est composé comme suit :

Président :

- **Monsieur Pierre PIBAROT** | *Directeur des services hors classe de la PJJ* | Directeur territorial, DTPJJ Bouches-du-Rhône ;

Vice-présidente :

- **Madame Dana SEIGNEZ** | *Attachée d'administration hors classe de l'Etat* | Directrice territoriale, DTPJJ Loire ;

Membres :

- **Madame AMARI Isabelle** | *Attachée d'administration hors classe de l'Etat* | Cheffe du DRHAS, Direction interrégionale Sud ;
- **Madame BARTHELEMY Florence** | *Directrice des services hors classe de la PJJ* | Directrice territoriale adjointe, DTPJJ Yonne – Nièvre ;
- **Madame CHIBANE Karima** | *Directrice des services hors classe de la PJJ* | Chargée de mission, DIRPJJ Sud-Est ;
- **Madame DE KERAUTEM Aude** | *Directrice des services hors classe de la PJJ* | Directrice des missions éducatives adjointe, DIRPJJ Centre – Est ;
- **Monsieur DUCASSE Bruno** | *Attaché d'administration hors classe de l'Etat* | Responsable de l'appui au pilotage territorial, DTPJJ Hérault ;
- **Monsieur FREHAUT Patrick** | *Directeur des services de classe exceptionnelle de la PJJ* | Directeur honoraire ;
- **Madame LAURENT Catherine** | *Attachée principale d'administration de l'Etat* | Juriste consultante, Secrétariat général ;
- **Madame LUU Delphine** | *Directrice des services de classe exceptionnelle de la PJJ* | Inspectrice de la justice, Inspection générale de la justice ;

- **Monsieur METARFI Mustafa** | *Attaché principal d'administration de l'Etat* | Directeur territorial, DTPJJ Poitou – Charentes ;
- **Monsieur MONTIGNEAUX Matthieu** | *Directeur des services de classe exceptionnelle de la PJJ* | Directeur territorial, DTPJJ Rhône/Ain/Métropole de Lyon ;
- **Monsieur TILOUCH Hakim** | *Directeur des services hors classe de la PJJ* | Directeur territorial, DTPJJ Essonne.

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

24 AOÛT 2023

Pour la Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice
et par délégation
Pour la Directrice de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse
Le chef de bureau du recrutement
et de la formation


Christophe TETEVIDE